REGION GUADELOUPE

ARY CHALUS,

PRÉSIDENT DU CONSEIL
RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE

POUR UNE CONSTRUCTION DURABLE

L'architecture dans nos îles de Guadeloupe doit tenir compte de contraintes particulières propres à notre territoire. Notre bâti est soumis en effet à de multiples épreuves liées à la chaleur, en moyenne (28°), une forte l'hygrométrie (80%), et à la quasi-totalité des risques naturels. Ces sollicitations hors normes contraignent à l'édification de bâtiments « couteux et énergivores » du fait de confortements et d'équipements nécessaires à assurer la sécurité et le confort. La collectivité affiche son ambition en mettant en place une règlementation thermique et en soutenant l'action des organismes professionnels pour une construction durable. La Région Guadeloupe, par son habilitation à légiférer en matière d'énergie, a élaboré la Réglementation Thermique Guadeloupe (RTG) avec deux objectifs principaux, le confort thermique et les économies d'énergie.

De fait, la conception bioclimatique est fortement encouragée en Guadeloupe. Elle se définit comme un équilibre entre trois dimensions : écologique afin de réduire l'impact environnemental de l'acte de bâtir, sociale dans le but d'assurer une bonne qualité de vie et économique pour optimiser les coûts du cycle de vie du bâtiment.

ENCOURAGER LA LIBRE EXPRESSION ARCHITECTURALE

La collectivité régionale s'inscrit donc dans le cadre de la réalisation de ses projets de bâtiment dans une démarche environnementale qui passe depuis la conception, la gestion des chantiers à la réalisation. Les normes d'accessibilité, de sécurité, de résistance au séisme sont particulièrement appliquées. En outre de garantir, dans le cadre des restructurations parasismiques des lycées, des conditions d'hygiène et de sécurité à la population scolaire, la région Guadeloupe réalise ses projets en permettant d'une part que ceux-ci soient un lieu de refuge en cas d'événement climatique majeur et d'autre part que l'accès aux équipements permettent une mutualisation des usages (terrains de sport, gymnases, salles polyvalentes, ...) en dehors des heures d'enseignement.

Enfin, en conformité avec les règles de la commande publique, notamment les seuils réglementaires de passation des marchés, l'ensemble des projets, le cas échéant, est lancé dans le cadre de concours de maitrise d'œuvre permettant ainsi une libre expression architecturale tout en répondant au cahier des charges fourni. À travers la commande publique, les projets que nous portons, nous contribuons à la réalisation de constructions conformes aux règles de l'art, originales qui permettent d'apprécier le professionnalisme, et le talent de leurs auteurs.

REGION GUADELOUPE

CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE
Rue Paul Lacave - PETIT PARIS
97109 BASSE TERRE CEDEX
Tél. : 0590 80 40 40 - Fax : 0590 81 34 19